

GÉFISS : Gouvernance Élargie pour les Filières d'Ingénierie du Sous-Sol

1. Le projet

La réalisation de projets d'ingénierie du sous-sol suscite de plus en plus de questions de la part des parties-prenantes de la société civile. Celle-ci sont multiples et peuvent porter sur l'utilité d'un projet spécifique dans le cadre de la transition énergétique, sur la légitimité de certains choix technologiques, mais aussi sur le risque d'accident ou de dégradation de l'environnement, sur les nuisances associées, réelles ou supposées, qui pourraient éventuellement porter atteinte à la qualité de vie des riverains.

Ces interrogations concernent des projets de toute taille et surgissent aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. En l'absence réelle ou perçue d'espaces de dialogue et de concertation, les conflits peuvent se cristalliser et conduire à des processus de radicalisation, pouvant se traduire par des manifestations plus ou moins violentes, des violations du droit, et entraîner parfois des conséquences dramatiques.

Dans ce contexte, la notion d'« acceptabilité sociale » est de plus en plus critiquée, souvent perçue comme la tentative d'obtenir l'adhésion de la société civile à un projet industriel ou politique déjà défini : les parties-prenantes demandent à avoir un rôle de plus en plus actif dans les débats qui préparent la décision de réalisation d'un projet, tout comme sur les modalités de son implémentation.

La situation est particulièrement complexe pour l'exploitation des ressources du sous-sol ou de ses potentialités de stockage (stockage de gaz naturel et plus généralement d'énergie, stockage de CO₂, ...). Ces filières font face à des enjeux supplémentaires qui leur sont spécifiques :

- Le sous-sol est un objet que l'on se représente mal, associé à des imaginaires variés ;
- Les techniques liées à son exploitation sont souvent perçues comme risquées, et ayant des impacts environnementaux intrinsèques ou potentiels ;
- La place de certaines filières dans la transition énergétique et certaines techniques qu'elles mettent en œuvre ne font pas consensus (exploration & production d'hydrocarbures, stockage du CO₂, géothermie) ;
- Il n'y a pas de gestion globale et coordonnée de l'exploitation du sous-sol, à un niveau national ou régional.

Le projet GÉFISS s'est construit à partir de ces différents constats : la remise en cause de la notion d'acceptabilité sociale ; la nécessité d'engager les parties-prenantes dans des débats informés autour des filières d'ingénierie du sous-sol, dans le processus de décision de réalisation de projets, et de leurs conditions d'implémentation ; la nécessité de réfléchir à une utilisation partagée et coordonnée des ressources du sous-sol et de ses autres potentialités pour soutenir la transition énergétique.

Il propose de mettre en place une réflexion collective (impliquant industriels, universitaires, instituts de recherche, représentants de la société civile...) et multidisciplinaire (convoquant des disciplines comme la psychologie sociale, la sociologie, la géographie politique, le droit...) sur ces différents enjeux.

Il s'appuiera sur une analyse approfondie de la situation présente, actuellement en cours, pour clarifier les enjeux auxquels font face les différentes filières en partant des retours d'expérience de projets. Il lancera en complément plusieurs actions de recherche académique, dans différentes disciplines des sciences humaines : en psychologie sociale sur les questions des représentations et de leur lien avec les attitudes concernant l'exploitation du sous-sol et la communication engageante autour de ces enjeux ; en sciences de l'éducation sur les dispositifs d'apprentissage coopératif et leur applicabilité pour développer des compétences autour des technologies du sous-sol; en géographie politique / sociologie sur la possibilité de considérer le sous-sol comme un bien commun et de construire un projet territorial partagé pour son exploitation dans le cadre de la transition énergétique ; et enfin sur différents enjeux juridiques tels l'articulation des différents codes (minier et environnement), le risque contentieux et juridique...

L'expérience acquise et ces nouveaux savoirs permettront de proposer de nouvelles modalités de mobilisation des différents collectifs de parties-prenantes, sous des formes participatives, visant à encourager un dialogue informé autour des projets d'exploitation des ressources du sous-sol et aux conditions de leur réalisation, dont l'objectif ultime pourrait être de définir un projet commun,

territorialisé, d'utilisation du sous-sol dans le cadre de la transition énergétique. Ces modalités d'engagement seront testées sur le terrain pour validation, avant diffusion, par l'intermédiaire de recommandations et de guides de bonnes pratiques.

Le projet GÉFISS est prévu pour durer 4 ans. Il est divisé en 5 Lots :

- Le Lot 1 couvre l'activité de gestion de projet, administrative et financière ;
- Le Lot 2 consiste dans le développement des connaissances académiques et comprend les cinq actions de recherches coordonnées en psychologie, science de l'éducation, géographie / sociologie et droit (voir ci-dessus) ;
- Le Lot 3 exploitera les connaissances actuelles, les retours d'expériences et les connaissances développées dans le Lot 2 pour proposer des pratiques d'engagement des parties-prenantes tout au long de la vie d'un projet, ainsi que des pistes pour une gestion globale et partagée des ressources du sous-sol ;
- Le Lot 4 a pour objet le test et la validation de ces recommandations de bonnes pratiques sur des cas réels de projets, dans des territoires particuliers ;
- Enfin, le lot 5 couvre les activités de communication et de dissémination : communication interne au projet GÉFISS, et communication vers l'extérieur ; dissémination des résultats vers les acteurs des différentes filières et vers les agences de l'état ; valorisation des résultats.

La gouvernance de ce projet sera collégiale, avec une équipe de management constituée du Pôle Avenia, pôle de compétitivité dans le domaine des Géosciences, de Res publica, société de conseil spécialisée en concertation et d'Actys-BEE. Un Conseil Consultatif sera mis en place ainsi qu'un Comité d'Éthique.

2. Finalité industrielle

Si les acteurs industriels du sous-sol ont bien conscience des problèmes et des enjeux autour de la question de l'acceptabilité sociale ils sont souvent démunis quant à la méthodologie à suivre pour dépasser cette notion et impliquer la population dans un dialogue autour de la réalisation d'un projet, et ainsi minimiser les risques de rejet. Géodénergies a fait de ce thème un de ses axes prioritaires de recherche.

Les principaux livrables du projet seront donc des guides de bonnes pratiques d'engagement des parties-prenantes, à destination des différents acteurs des filières d'ingénierie du sous-sol : opérateurs industriels, agences de l'État et instituts de recherche, avec pour objectif de favoriser le développement de ces filières sur le sol national et à l'étranger en s'inscrivant dans la transition énergétique. Parmi ces pratiques, une large part sera donnée à l'élaboration d'outils et de dispositifs de communication et éducation technico-scientifique sur le sous-sol, les modalités de son exploitation, les risques et potentiels associés.

3. Impact attendu sur les filières

Les livrables du projet GÉFISS proposeront aux acteurs (industriels, collectivités territoriales, régulateur) des **méthodologies** (dispositifs et outils) **précises et validées pour engager les parties-prenantes d'un projet dans un dialogue autour de sa réalisation et dans la co-construction de certains de ces aspects**. Ces méthodologies feront là une large place au dialogue entre les différentes parties-prenantes, mais aussi à l'information et à l'éducation à travers des dispositifs innovants pour faire monter en compétence un collectif de parties-prenantes, et cela en toute indépendance.

Enfin, les résultats du projet GÉFISS conduiront à des propositions concrètes pour la **mise en œuvre d'une gouvernance globale** (multi-filières) **et partagée** (multi-partie-prenantes) **des ressources du sous-sol dans le cadre d'un projet territorial de transition énergétique**. Cette « gouvernance élargie » s'appuiera très largement sur un engagement des parties-prenantes, à la fois dans le processus de définition du projet territorial, que dans le suivi de sa réalisation. Dans le contexte actuel de demande forte d'implication des différents acteurs de la société civile, seule une approche participative nous semble à même de maximiser les chances de déploiement d'une filière industrielle, en particulier pour les filières liées à l'exploitation du sous-sol.

Ces nouvelles pratiques de gouvernance permettront aux industriels d'accompagner dans les meilleures conditions un projet tout au long de son cycle de vie.